



Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL

Séance du 14 DECEMBRE 2015

Projet de compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	ORDRE DU JOUR.....	3
1. -	Approbation compte rendu du comite du 5 octobre 2015.....	3
2. -	Synthèse de la réunion de bureau du 19 octobre 2015	3
3. -	Rapport préparatoire sur les orientations générales des budgets 2016 du SIEL.....	4
4. -	Changement de nom du Budget Annexe « Groupement d'achat d'électricité »	5
5. -	Décision Modificative n° 1 Budget Principal du SIEL	5
6. -	Création du Budget Annexe « Très Haut Débit »	5
7. -	Provision pour risques et charges sur le Budget Principal « Emprunt DEXIA »	5
8. -	Proposition de désensibilisation de l'emprunt SFIL.....	5
9. -	Modification du tableau des effectifs.....	6
10. -	Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint Opérationnel.....	6
11. -	Changement de strate démographique du SIEL	6
12. -	Délégation au Président pour la mobilisation de ligne de trésorerie	6
13. -	Avenants DSP réseaux de chaleur ABES, MEBOIS (Coriance) et SCEVIA (Dalkia)	6
14. -	Signature Convention de subvention THD42® Caisse des Dépôts et Consignations – SIEL	7
15. -	Avenant à la Convention de partenariat entre le SIEL et le Conseil Départemental sur les axes pilotes...	7
II.	INFORMATIONS GENERALES	7
a)	Communication des synthèses du Contrôle de Concessions du SIEL pour l'année 2014	7
b)	Présentation mode de vote par compétence	7
III.	QUESTIONS DIVERSES	7

Le 14 décembre 2015 à 17 h 00, s'est réuni, dans la salle l'Escale à VEAUICHE le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Fournier, Président du SIEL.

M. Fournier constate que la majorité des Membres est présente. Il cède la parole à M. Gérard Dubois, Adjoint à la commune de Veauiche, qui formule les excuses de Mme Girardon, Maire. Il présente sa commune et remercie le Président du SIEL pour avoir choisi l'Escale comme lieu d'organisation de son Comité.

M. Boris BESSEY, délégué de Saint-Vincent de Boisset est désigné secrétaire de séance.

M. Fournier informe l'assemblée que le SIEL a reçu, vendredi soir, une lettre de Monsieur le 1^{er} Ministre, confirmant que le Syndicat va bénéficier de 65 M€ pour le THD. Il ajoute que la Mission THD, dont le siège est à Paris, a décidé de venir dans la Loire, 1^{er} Département de France visité, sous le haut patronage de Mme la Ministre Axelle Lemaire, le Préfet de la Région Rhône Alpes, le Préfet de la Loire, le Directeur de la Mission, M. Darodes qui s'est beaucoup impliqué dans ce dossier. M. Le Président remercie M. Laget, Mme Makareinis et les services du SIEL pour l'aboutissement de ce dossier. Une convention avec la Caisse des Dépôts sera signée et fait l'objet d'un rapport ci-après décrit dans l'ordre du jour.

I. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION COMPTE RENDU DU COMITE DU 5 OCTOBRE 2015

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé l'unanimité.

2. - SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 19 OCTOBRE 2015

A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés – Bureau du 19 octobre 2015

(pour un montant total HT de 4.507.891 euros dont 2.867.802 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	578.787	578.787
Eclairage public	365.561	119.073
Esthétique	508.712	444.143
Sécurisation	92.191	38.659
Réseau Fibre Optique	2.962.640	1.687.140

• Utilisation de la tranche C ou programme environnement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE)

Les nouvelles modalités techniques et réglementaires remettent en cause le versement du FACE. Afin de garantir le maintien du dispositif et des recettes de concession, il a été proposé de programmer la tranche C sur des opérations financées à 100% par le SIEL.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé cette orientation technique et financière.

b) Très Haut Débit

• Déploiement THD42® - Optimisation coordination travaux (électrification, télécom) répartition de la participation

Il a été proposé la prise en charge financière par le SIEL et sans participation communale, lors de la dissimulation du réseau Télécom si la mise en souterrain du réseau THD est une contrainte technique.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé cette orientation technique et financière.

B – SERVICE PUBLIC

• Fédération du Bâtiment et Travaux Publics Loire : charte pour la détection et le traitement des offres anormalement basses dans les marchés publics

La Fédération du BTP Loire a sensibilisé les élus sur les conséquences des offres anormalement basses et des conséquences que cela induisaient. La Fédération a proposé au SIEL de cosigner une charte à ce sujet.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé M. le Président à signer cette charte.

C – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Comptabilité – Finances

• Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) provisoire

Le décret du 28 mars 2015 permet de prévoir une RODP liée aux chantiers provisoires. La collectivité doit délibérer avant le 31 décembre 2015.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont instauré ce complément de RODP et fixé le montant maximum prévu par le décret pour l'électricité, soit 10% de la RODP actuelle et pour le gaz à 0.35 € par mètre linéaire de travaux exécutés sur le domaine public.

b) Locaux

• Vente du bâtiment cour arrière du SIEL

Suite à l'acquisition du tènement Murat, contigüe au bâtiment arrière du SIEL et actuellement utilisé en tant que parking, un promoteur a souhaité se rendre acquéreur de ce dernier afin de réaliser une résidence étudiante. Après démolition et construction de la résidence, le promoteur laissera au SIEL, en copropriété, un parking souterrain de 20 places et un plateau nu de 200 m².

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé cette opération et autorisé M. le Président à signer les actes et pièces nécessaires.

D – ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Chaufferies Bois

• Chaufferie bois de Marlhès – Interconnexion des réseaux de chaleur

Marlhès souhaite effectuer l'interconnexion des deux réseaux de chaleur présents sur sa commune et une gestion financière par vente de chaleur réalisée par le SIEL.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé le montage juridico-économique proposé à la commune de Marlhès, autorisé M. le Président à finaliser et apporter d'éventuels ajustement de forme à la rédaction d'une convention spécifique à ce projet et à signer toutes pièces à intervenir.

F – NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

Bureau du 19 octobre 2015

- Rapport préparatoire sur les orientations générales des Budgets 2016 du SIEL
- Communication des Comptes-Rendus d'Activités des Concessionnaires (CRAC) et Synthèse du Contrôle de Concession du SIEL pour l'année 2014
- Nouvelles dispositions pour les votes lors des Comités
- Présentation modèle tableau des contributions par communes.

3. - RAPPORT PREPARATOIRE SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS 2016 DU SIEL

M. le Président donne la parole à M. Laget. Ce dernier rappelle le contexte général avec la baisse des dotations de l'Etat envers les communes, la souscription d'un emprunt de 1.3 M€ à taux 0 avec la Caisse des Dépôts dans le cadre de la FCTVA, l'impact de la revalorisation de la redevance ErDF pour le déploiement de la fibre optique et le fort décalage entre l'envoi des titres et leur encaissement. Il dresse le bilan 2015 : baisse des recettes R2 et du Conseil Départemental, maintien de l'enveloppe des travaux d'enfouissement de réseau, remplacement des ballons fluos suite à l'évolution de la législation, lancement du projet de SIG départemental GEOLLOIRE42, maintien des dépenses de fonctionnement et mise en place d'une nouvelle provision dans le cadre de l'emprunt DEXIA. Il poursuit sur la transition énergétique dont la loi a conforté les collectivités dans leurs projets d'énergies renouvelables. Il note le lancement de l'applicatif POSPER à destination des communes et communautés, l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à Riorges et en lien avec le Conseil Départemental, une expérimentation contre la formation du givre sur les pylônes de remontées de ski à Chalmazel. En ce qui concerne le Groupement d'Achat d'Energies, le SIEL compte 249 adhérents (4 pour le gaz, 158 pour l'électricité et 87 pour les deux énergies). Ce groupement a permis une économie globale annuelle de 2M d'euros avec un prix ferme HTT pendant 3 ans.

M. Laget commente les tendances pour 2016 :

Sur les métiers historiques du SIEL, il est constaté la baisse de l'activité des métiers d'électrification, l'incertitude sur la dotation du FACE (en effet, ce dernier va recalculer sa dotation sur l'exercice 2016 en réalisant un inventaire du patrimoine des réseaux électriques), la montée en charge des raccordements électriques et le renouvellement des installations en éclairage public.

Sur la Transition Energétique, le SAGE poursuit ses actions favorisant la sobriété énergétique et conseils aux collectivités lors de la rénovation ou construction de bâtiments publics, les projets photovoltaïques s'orienteront sur l'autoconsommation et les travaux sur les bornes de recharge pour véhicules électriques débiteront.

Sur le projet THD42, on assiste à la finalisation de la phase « Avant Projet Détaillé » (APD). La poursuite des travaux va s'accélérer et cela sera la mise en place d'un Budget Annexe.

M. Fournier, avant d'ouvrir les débats, accueille M. Vérilhac, Trésorier, et le remercie pour ses précieux conseils. M. Laget témoigne, lui aussi, ses remerciements à M. Vérilhac pour son aide et collaboration notamment lors du dossier THD42.

Mme Elicot, Communauté de Communes du Pays d'Astrée, s'étonne que par rapport au budget THD, il n'est pas été prévu un volume d'heures à passer sur le terrain. M. Laget répond que les marchés passés avec les entreprises portent sur les études et réalisations. Le SIEL emploie une dizaine de personnes pour contrôler ces marchés. Le Syndicat a tenu compte, en interne, de la montée en puissance du THD. Cependant, en ce qui concerne le suivi de chantiers, vu le délai très court de 5 ans, il est proposé qu'une partie de cette mission soit effectuée par les représentants du territoire (élus ou techniciens).

Le Comité prend acte de ces orientations budgétaires.

4. - CHANGEMENT DE NOM DU BUDGET ANNEXE « GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE »

M. le Président explique que depuis le 1^{er} juillet 2015 le SIEL propose une adhésion à un groupement de commande pour l'achat du gaz. Les recettes liées à cette adhésion seront imputées sur le budget annexe « groupement d'achat d'électricité » dès 2016, il y a donc nécessité de modifier le nom du budget pour intégrer l'option « Gaz ». Il est proposé de le nommer « Groupement d'Achat d'Energies ».

Le Comité, à l'unanimité, accepte cette modification du nom du Budget Annexe « Groupement d'achat d'électricité » en « Groupement d'achat d'énergies ».

5. - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL DU SIEL

M. Fournier demande à M. Laget de présenter cette décision. Ce dernier explique les différents mouvements comptables liés au tableau présenté dans le rapport.

Le Comité, à l'unanimité, adopte cette décision modificative n°1 Budget Principal du SIEL.

6. - CREATION DU BUDGET ANNEXE « TRES HAUT DEBIT »

M. Fournier commente ce rapport. Les travaux liés au projet Très Haut Débit, sur les axes expérimentaux, ont été portés en 2012 et 2013 sur le Budget Principal du SIEL. Sur les exercices 2014 et 2015, les travaux ont également été imputés sur le budget principal dans l'attente de l'accord du Fonds National pour la société Numérique (FSN). A compter de 2016, il s'avère nécessaire de créer un budget annexe afin de gérer les coûts liés à cette compétence. Ce budget s'appuie sur la nomenclature M4, en gestion HT. Les écritures des années antérieures seront réintégrées dans le passif du budget.

M. Fournier tient à remercier à nouveau M. Laget, Mme Makareinis et les Agents du SIEL pour le travail accompli sur le dossier THD. Il compare ce dernier à l'arrivée de l'électricité sur les territoires ruraux.

Le Comité, à la majorité et une abstention, approuve la création du Budget Annexe « Très Haut Débit ».

7. - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES SUR LE BUDGET PRINCIPAL « EMPRUNT DEXIA »

M. le Président cède la parole à M. Laget qui indique que les intérêts non payés sur l'année ainsi que les frais d'avocats seront provisionnés à hauteur de 1.500.000 €.

Le Comité, à l'unanimité, autorise la provision à hauteur de 1.500.000 € et donne délégation au Président du SIEL pour signer toutes pièces à intervenir.

8. - PROPOSITION DE DESENSIBILISATION DE L'EMPRUNT SFIL

M. Fournier demande à M. Laget de commenter ce rapport. Ce dernier rappelle l'historique de l'emprunt DEXIA et présente les 4 hypothèses qui s'offrent au SIEL pour « sortir » de cet emprunt à travers un tableau synthétique. Il apparaît que la solution 4 « désensibilisation avec l'offre SFIL avec intégration d'un nouveau financement de 15M€ » serait la plus favorable au SIEL et elle est préconisée par Finance Active. M. Laget souhaite que les membres du Comité valide cette solution et autorise le Président à finaliser le contrat ce qui permettra d'activer la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. Fournier précise que le logo SFIL, si cette solution est agréée, sera intégré au sein d'une vingtaine d'autres. Il ajoute qu'un emprunt à 2,5% sur 25 ans paraît raisonnable.

M. Simone, St Barthélémy Lestra, demande si cette solution arrêtera le contentieux juridique et quel en est le coût à ce jour. M. Laget répond que le processus juridique sera levé et que les frais d'avocats et cabinet conseil peuvent s'estimer à 30.000 euros.

M. Savatier, CDC Pays d'Urfé, intervient en indiquant que des communes ont gagné leur procès face à des emprunts toxiques. M. Laget confirme qu'en première instance ces communes ont certes gagné, mais que le processus contentieux en appel continue et peut durer longtemps.

Le Comité, à la majorité et quinze abstentions, accepte le principe de désensibilisation du contrat SFIL, autorise M. le Président à se rapprocher de la SFIL afin de désensibiliser le contrat dans le cadre énoncé et lui donne délégation pour signer toutes pièces à intervenir.

9. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président invite M. Vercherand à exposer ce dossier. Celui-ci annonce qu'il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016 en intégrant les recrutements et les éventuels mouvements à intervenir pour l'année.

M. Dubouis, Pélussin, souhaite connaître la différence entre l'effectif budgétaire et l'effectif pourvu. M. Fournier répond que le syndicat fonctionne avec du personnel titulaire et contractuel. L'effectif budgétaire est important mais c'est l'effectif pourvu qui correspond au nombre d'agents en place. L'effectif budgétaire permet d'intégrer des postes « virtuels », par exemple des techniciens sont sur des postes en tant que contractuels et sont aussi « comptabilisés » sur des postes « titulaires » s'ils réussissent le concours.

Le Comité, à la majorité et trois abstentions, approuve la modification du tableau des effectifs du SIEL à compter du 1^{er} janvier 2016.

10. - CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT OPERATIONNEL

M. Vercherand continue en expliquant que cette création est devenue nécessaire du fait du positionnement du SIEL sur des projets à forts enjeux nationaux en matière d'énergie et de numérique. Il s'agit d'un renfort de l'Equipe de Direction pour traiter des dossiers complexes et techniques. Ce poste est prévu dans le tableau des effectifs présenté précédemment.

M. Simone, St Barthélémy Lestra, s'interroge sur la création de ce poste. M. Fournier répond que le SIEL est un Syndicat d'énergies moteur au niveau régional et national. De ce fait, il intervient dans de nombreux groupes de travail ou colloques. Il précise que des actions sont menées au niveau de la Région Rhône Alpes Auvergne pour la transition énergétique.

M. Bernat, CDC Val d'Aix et Isable, comprend l'explication donnée, mais souhaite connaître les projets réels du SIEL car il est difficile d'avoir une vision nette sur l'avenir. Il serait bon d'établir un tableau sur les orientations du SIEL accompagné du tableau des effectifs correspondants. M. Fournier décrit la valorisation du SIEL et l'importance du dossier du THD42. Il ajoute qu'un questionnaire avait été adressé à chaque collectivité pour connaître leurs attentes vis-à-vis du syndicat. Il conclut en proposant qu'un débat soit organisé au Comité du mois de Juin sur les orientations opérationnelles.

M. Dufour, Champdieu, entend que le SIEL intervient pour d'autres organismes : FNCCR, USéRA,... ces derniers peuvent participer également... M. Fournier précise que le SIEL anime des groupes au sein de l'USéRA, œuvre avec d'autres syndicats d'énergies afin de dynamiser les politiques à mettre en place sur les territoires.

M. Savatier, CDC Pays d'Urfé, démontre toute l'importance de la transition énergétique vis-à-vis de la COP21 et l'avancée du THD42.

Le Comité, à la majorité et vingt-cinq abstentions, émet un avis favorable à la création de ce poste de Directeur Général Adjoint Opérationnel, autorise M. le Président à procéder au recrutement

11. - CHANGEMENT DE STRATE DEMOGRAPHIQUE DU SIEL

M. Fournier prie M.Vercherand de poursuivre. Ce dernier démontre que les compétences du SIEL, l'importance de son budget, le nombre et la qualification des agents à encadrer demandent d'adapter la strate du syndicat qui passerait de 40.000/80.000 habitants à 80.000/150.000 habitants.

M. Dubouis, Pélussin, demande ce qu'apportera ce changement au Syndicat. M. Fournier indique que cela sera une reconnaissance plus importante du SIEL lui donnant ainsi plus de poids.

M. Bernat, CDC Val d'Aix et Isable, s'interroge sur cette démarche. M. Fournier précise que la Préfecture le demande à travers une délibération avec motivation.

Le Comité, à la majorité et onze abstentions, approuve le changement de strate démographique du SIEL.

12. - DELEGATION AU PRESIDENT POUR LA MOBILISATION DE LIGNE DE TRESORERIE

M. le Président donne la parole à M. Laget qui informe qu'afin de faire face aux demandes de financement liées au développement du TDH, il est proposé de fixer un plafond annuel maximal autorisé de 15.000.000 € par an et pour une gestion active des lignes de Trésorerie, de déléguer au Président leur réalisation.

Le Comité, à la majorité et une abstention, autorise M. le Président à réaliser des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximal annuel de 15.000.000 € et à signer toutes pièces à intervenir.

13. - AVENANTS DSP RESEAUX DE CHALEUR ABES, MEBOIS (CORIANCE) ET SCEVIA (DALKIA)

M. Fournier propose à M. Godard d'exposer ce rapport. Ce dernier rappelle que le prix de la chaleur aux abonnés est composé d'une part variable, sur les consommations, appelée "R1" et d'une part fixe, représentant la part abonnement, le "R2". Le tarif Réglementé de Vente du gaz naturel, appelé B2S a été supprimé au 30 juin 2015 (loi du 17 mars 2014).Ce tarif intervient dans l'indexation des prix de ces DSP, plus précisément dans la part "R1". Il est donc proposé de le remplacer le tarif "B2S" par le tarif "B1", car le tarif "B1" n'est pas supprimé par la loi et il suit l'évolution du tarif B2S. Ce changement n'a pas d'incidence, ni sur l'évolution normale des prix, ni sur le tarif facturé aux usagers. Il est également envisagé de modifier le prix du terme R1B sur la chaufferie d'ABES, afin de se conformer à l'évolution réelle des prix du bois, qui a augmenté de manière notable ces dernières années.

M. Simone, St Barthélémy Lestra, questionne sur la part variable et l'abonnement. M. Fournier répond que dans la proposition faite dans les contrats DSP, il n'y a pas de modification possible par voie d'avenant sur la part relative de chaque terme. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est seulement la suppression d'un index remplacé par un autre.

Le Comité, à la majorité et une abstention, approuve les avenants sur ABES, MEBOIS et SCEVIA pour acter le changement d'indice, et la modification du terme R1B sur ABES, autorise M. le Président à finaliser ou apporter d'éventuels ajustement à leur rédaction et à signer ces avenants ou toutes pièces à intervenir.

14. - SIGNATURE CONVENTION DE SUBVENTION THD42® CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – SIEL

M. Fournier demande à M. Laget de présenter ce rapport. Il indique qu'il s'agit de la Convention avec la Caisse des Dépôts, commis par l'Etat, indiquant comment le financement sera versé suivant l'avancée des travaux. Cette convention a été validée par le Comité d'Engagement le 1^{er} décembre 2015. Elle prévoit les modalités de paiement précisées dans le document de séance.

M. Picard, Renaison, remercie le SIEL pour le lexique qui était joint mais demande qu'une mise à jour soit faite par rapport au dossier du THD.

Plusieurs intervenants s'inquiètent sur les informations liées à la localisation et au nom des habitants tout en préservant la confidentialité et la difficulté à référencer les adresses. M. Laget confirme que cela peut être un problème pour créer des réseaux.

M. Boigne, Balbigny, souhaiterait qu'une formation soit proposée afin de remplir les tableaux mis en Mairie pour localiser les adresses car ils ne sont pas facilement compréhensibles.

Le Comité, à la majorité et deux abstentions, autorise M. le Président à signer la convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et le SIEL ainsi que toutes pièces à intervenir.

15. - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SIEL ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LES AXES PILOTES

M. Laget sur invitation de M. Fournier poursuit en indiquant que, suite au décalage d'un an sur la livraison des travaux, il y a nécessité d'appliquer ce même décalage au calendrier de versement de la redevance. Il précise que l'avenant proposé ne change pas le rythme et le montant global de la redevance.

Le Comité, à la majorité et une abstention, autorise M. le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat entre le SIEL et le Conseil Départemental ainsi que toutes pièces à intervenir.

II. INFORMATIONS GENERALES

a) COMMUNICATION DES SYNTHESSES DU CONTROLE DE CONCESSIONS DU SIEL POUR L'ANNEE 2014

M. Fournier cède la parole à M. Godard qui rappelle que dans le cadre de ses missions de contrôle de concessions, le SIEL s'assure que les gestionnaires de réseaux de distribution ERDF et GRDF respectent les prescriptions des cahiers des charges de distribution d'électricité et de gaz.

Chaque année, le syndicat rédige un rapport de contrôle et un document de synthèse relatant les conditions d'exercice de ce contrôle dans les domaines de l'électricité et du gaz. Ces documents sont consultables sur le site internet du SIEL : www.siel42.fr (Espace documentaire – Rubrique « Rapports annuels »).

Les documents de synthèse ont été adressés à toutes les communes dans le courant du mois d'octobre.

b) PRESENTATION MODE DE VOTE PAR COMPETENCE

M. le Président invite M. Vercherand à présenter ce rapport. Le vote par compétence implique que seuls les adhérents à une compétence optionnelle votent lorsqu'une délibération concerne cette compétence.

Cette procédure doit être mise en place à compter du Comité du 5 février 2016.

Chaque délégué recevra, lors de l'émargement, une enveloppe avec des cartons de forme et de couleur différentes, correspondant aux compétences auxquelles sa collectivité adhère.

Le diaporama projeté indiquera quel carton utiliser.

III. QUESTIONS DIVERSES

Remise des prix des « Certificats d'Economie d'Energie » (CEE) 2015 :

Collectivités de moins de 2000 habitants :

1^{er} prix : MACLAS (4.215.288 kWc économisés)

2^{ème} prix : PONCINS (3.233.154 kWc économisés)

3^{ème} prix : AMIONS (2.013.570 kWc économisés)

Collectivités de plus de 2000 habitants :

1^{er} prix : ST GENEST LERPT (2.040.900 kWc économisés)

2^{ème} prix : CDC Pilat Rhodanien (3.233.154 kWc économisés)

3^{ème} prix : CoPLER (2.013.570 kWc économisés)

Remise des prix des « Trophées Lumière » Eclairage Public durable

Prix de l'innovation : ST MARTIN LESTRA

Prix des Economies d'Energie : ROANNE

M. Fournier rappelle que le prochain Comité se tiendra le 5 février 2015 à 17 h 00.

La séance est levée à dix-neuf heures trente.